

37 18
Circulaire N°...../MENETFP/CAB
du 05 SEPT 2019.....

LE MINISTRE

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs Régionaux
et Départementaux de l'Education Nationale,
de l'Enseignement Technique
et de la Formation Professionnelle
(pour information et suivi)

Mesdames et Messieurs les Directeurs des CAFOP
(pour information et exécution)

**Objet : Programmes éducatifs de l'Enseignement
Précolaire, Primaire, Secondaire Général
et des CAFOP**

Je rappelle que seuls les programmes éducatifs recadrés sont en vigueur à la rentrée scolaire 2019-2020, dans tous les établissements scolaires publics, privés et dans les CAFOP de la République de Côte d'Ivoire.

Toutes les modifications telles que indiquées dans lesdits programmes sont à prendre en compte et à respecter.

J'attache du prix à l'application stricte de ces instructions.


Kandia CAMARA